

Saint-Lazare-de-Bellechasse

Le Jaseur



MOT DU MAIRE Bonne année 2026!

Bonjour à vous tous,

J'espère que vous allez bien. Au nom de votre équipe municipale, je me permets de vous souhaiter une merveilleuse année 2026,

remplie de tout ce que vous désirez. Je vous souhaite surtout de pouvoir prendre du temps pour vous et vos proches. Le temps est, de nos jours, une denrée rare. Je me demande si c'est en vieillissant que l'on prend plus conscience de ce genre de choses... mais bon... comme nous disaient nos parents : Le paradis à la fin de vos jours.

Dans le temps on prenait des résolutions le 1^{er} janvier. Je me permets de vous en suggérer quelques-unes : Continuer de faire grandir en nous la fibre du bénévolat qui est si chère à nous les lazarien(ne)s et qui fait de notre municipalité un endroit où il fait bon vivre. Ensuite, continuer à encourager la fibre entrepreneuriale de nos compatriotes lazariens, nous avons la chance d'avoir une grande offre de service de qualité sur notre territoire, soyons en fiers. Aussi, continuer à encourager l'ensemble des organismes qui vous offrent une panoplie

d'activités fort intéressantes. Enfin, encourager les municipalités environnantes de Bellechasse pour un complément à nos activités et services. Ces résolutions sont facilement réalisables et améliorent notre qualité de vie.

En terminant, une dernière suggestion qui concerne notre guichet automatique. Vous savez que nous sommes privilégiés que notre municipalité ait, sur son territoire, ce service. Nous avons travaillé très fort, il y a quelques années déjà, afin de maintenir cette offre de service. Peu importe votre institution bancaire, vous pouvez utiliser ce guichet et en assurer ainsi la pérennité.

Je vous remercie encore de votre implication et attachement envers notre milieu de vie.

À la prochaine,
Martin J. Côté, maire



**GROUPE
CÔTÉ INOX**



CÔTÉ ÉQUIPEMENTS
DU SUR-MESURE DE A À Z



CÔTÉ MÉTAL
L'EXTENSION DE VOTRE USINE

418.883.2702
groupecoteinox.com



VIACTIVE

**Tous les mardis
à 13h30**

AU LOCAL DE LA FADOQ

AUBIN
ÉLECTRIQUE
ET FILS INC.

Résidentiel | Commercial | Industriel | Agricole

Jean-Pierre 581-983-7284
Samuel 581-994-2009

aubinelectrique@gmail.com

182, rue Principale
Saint-Lazare-de-Bellechasse

Licence RBQ:
5743-8194-01

Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

Ferme Majoc
Wagyu

- Viande de bœuf
- Porc
- Poulet de grains
- Pizza
- Tourtine
- Pâté
- Et bien plus...!

Marise | Marianne
Alexis | Jonathan Côté
418 802-1643

Consultez notre page Facebook:
Ferme Majoco Senc

Maryse Bilodeau
MASSOTHÉRAPEUTE

381 route 279, St-Lazare
581-995-5039

Services offerts
Détente suédois
Thérapeutique
Femme enceinte / enfant
Massage oncologique

ESPACE PUBLICITAIRE DISPONIBLE

RE/MAX agricole
FERMES • FERMETTES • TERRES
TERRES À BOIS • ÉRABLIÈRES

**VOUS DÉSIREZ
VENDRE OU ACHETER**
Bertrand Côté
Courtier immobilier

Bur. : 418 835-3535
Cell. : 418 933-9209
bertrand.cote99@videotron.ca

RE/MAX Avantages
VISITEZ LES PROPRIÉTÉS SUR
WWW.COURTIERAGRICOLE.COM

**SAUTE DANS
L'ACTION!**

**SERVICES PROFESSIONNELS
D'AIDE À LA RECHERCHE D'EMPLOI**

- Accompagnement flexible et personnalisé
- Rédaction de cv et préparation d'entrevue
- Bilan de compétences
- Orientation / changement de carrière
- Exploration du marché du travail

CHEZ NOUS!
Dans Bellechasse, pour tous!

Le Carrefour
Employabilité • Travail de rue
Jeunes de 16 à 35 ans
Adultes de 36 ans et +

580, route Bégin, Saint-Anselme QC G0R 2N0
Contacte nos conseillères au 418-887-7117
f | i | cestmoncarrefour.com

Avec la participation financière de:
Québec Services-conseils gratuits offerts à la population de la MRC de Bellechasse

ESPACE
PUBLICITAIRE
DISPONIBLE

**À vos côtés, pour simplifier
chaque décision d'affaires.**

Plus de 100 bureaux, dont :
Saint-Lazare-de-Bellechasse

Certification | Fiscalité | Conseil

**Raymond Chabot
Grant Thornton**

**Coiffure
Caroline Lemieux**

20, rang 3 est, St-Gervais
418 891-8010

Où chacun est important!

**Sur rendez-vous
seulement**

**Sabrina Blouin-Baillargeon
Nicholas Beaudoin**
Pharmaciens propriétaires

Affiliés à:
familiprix

106, route Métivier, St-Damien G0R 2Y0
T: 418-789-2446 | F: 418-789-2847
s7238proprio@familiprix.ca

Heures d'ouverture
Lundi au mercredi: 9h à 18h
Jeudi: 9h à 20h
Vendredi 9h à 18h
Samedi: 9h à 15h

LIVRAISON
GRATUITE

FADOQ ST-LAZARE

Beau soir d'hiver

La neige – le pays en est tout recouvert –
Déroule, mer sans fin, sa nappe froide et vierge,
Et du fond des remous, à l'horizon désert,
Par des vibrations d'azur tendre et d'or vert,
Dans l'éblouissement la pleine lune émerge.

À l'Occident s'endort le radieux soleil,
Dans l'espace allumant les derniers feux qu'il darde
À travers les vapeurs de son divin sommeil
Et la lune tressaille à son baiser vermeil
Et la face rouge et ronde le regarde.

Et la neige scintille et sa blancheur de lys
Sa teinte sous le flux enflamme qui l'arrose.
L'ombre de ses replis à des pâleurs d'iris.
Et comme si neigeaient tous les aouls fleuris,
Sourit la plaine immense ineffablement rose.

Bonne et Heureuse Année 2026 à tous!



Nous offrons nos sympathies aux familles
éprouvées par le départ de Mme Estelle Aubin et
de M. Gabriel Labrecque.

Joyeux anniversaire à nos membres nés en janvier

1 ^{er}	Mme Yolande Gosselin
2	Mme Monique Goupil
7	Mme Lise Létourneau
7	M. Alyre Chabot
8	Mme Hélène Leblond
10	M. Michel Marin
11	Mme Cécile Côté
12	Mme Line Lacasse
13	M. Marcel Morin

16	M. Clément Côté
17	Mme Gaétane Bolduc
20	M. Christian Chabot
22	M. François Corriveau
23	Mme Sylvie Royer
27	Mme Alice Aubin
28	Mme Michèle Coulombe
28	Mme Hélène Gagné
29	Mme Françoise Goupil

RESSOURCE-ATELIER

157A rue Commerciale, St-Damien



VOUS OFFRE LA

Soupe du jour

Tous les mercredis
de 11h30 à 12h30

C'est gratuit!

Bibliothèque municipale

Jeudi

9h à 11h et 18h30 à 20h



FRIPERIE

Les coffres de Lazare

Au sous-sol de la sacristie
(entrée en face de Frigos Pleins)

JEUDI: 9h à 13h

SAMEDI: 9h à 12h





Séance régulière 7 janvier 2026

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Yvon Morin

Et RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 7 janvier 2026.

Administration	33 700,81 \$
Sécurité publique	2961,25 \$
Transports	49 880,08 \$
Hygiène du milieu	10 886,32 \$
Urbanisme	282,39 \$
Loisirs et culture	500,00 \$
Immobilisation	12 244,46 \$

ADOPTÉ UNANIMEMENT

VENTE POUR LES TAXES IMPAYÉES

ATTENDU les articles 1022 à 1060 du Code municipal qui concernent la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, ainsi que les articles 251 et 252 de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU que les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse ont pris connaissance de l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 31 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE,

il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et RÉSOLU,

QUE le directeur général soit autorisé à expédier un avis recommandé aux citoyens qui ont des arrérages de taxes et de laisser jusqu'au 6 mars 2026 pour encaisser le paiement complet incluant les intérêts courus.

QUE, lorsque cette date sera dépassée, que le directeur général soit autorisé à transmettre à la MRC de Bellechasse l'état de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour les immeubles où il reste des arrérages de taxes applicables aux années 2023 et 2024 et ce, pour la procédure de vente pour taxes impayées.

QU'au moment de la mise en vente, monsieur Patrick Côté, directeur général et/ou monsieur Martin J. Côté, maire soient autorisés par la municipalité à enchérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la municipalité sur toute offre déposée et jugée inférieure aux taxes municipales et scolaires dues ainsi qu'aux frais encourus pour leur récupération, relativement à un immeuble situé sur notre territoire et vendu aux enchères pour non-paiement des taxes.

QUE lors de la réception du dossier à la MRC de Bellechasse, des frais de 500\$ seront chargés à la municipalité;

QU'une copie de la présente résolution et de l'état des arrérages de taxes municipales soient transmises à la Commission scolaire concernée.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

APPEL D'OFFRES EN COMMUN-MRC DE BELLECHASSE (FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARBURANT)

CONSIDÉRANT les échanges entre la Municipalité et la MRC pour que soit publié un appel d'offres en vue de l'obtention de prix en commun pour la fourniture et la livraison de carburant;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié par la MRC le 18 décembre 2025, faisant état, notamment, des besoins estimés de la Municipalité pour, minimalement, la prochaine année;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier ici le processus entrepris par la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et RÉSOLU,

✓ QUE le conseil ratifie la démarche qui a été faite par la Direction générale de la Municipalité pour qu'un appel d'offres commun soit réalisé par la MRC de Bellechasse pour la fourniture et la livraison de carburant de différents types pour, notamment, tant la MRC que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse;

✓ QUE dans le contexte de cet appel d'offres, la MRC s'assure de respecter les dispositions des lois qui régissent les municipalités soit, ici, le *Code municipal*, et son propre Règlement sur la gestion contractuelle;

✓ QU'une fois les soumissions ouvertes, le prix sera communiqué à la Municipalité, qui verra, si elle le juge alors approprié, à octroyer un contrat selon l'entreprise qui aurait soumis le prix le plus bas;

✓ QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

MANDAT À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite mettre à jour l'évaluation de la capacité résiduelle de ses installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE parallèlement, la municipalité désire procéder à une analyse technique approfondie de son poste de pompage principal, incluant la vérification de sa conformité aux exigences actuelles du MELCCFP,

Suite - Procès-verbal du 7 janvier 2026

l'évaluation de ses performances, ainsi que l'identification des besoins de mise aux normes;

CONSIDÉRANT QU'en complément, et conditionnellement aux résultats de ces premières évaluations, la municipalité envisage également une étude d'augmentation de capacité de ses installations de traitement;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Yvon Morin
Et RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse mandate Stantec Experts-conseils Ltée à procéder à l'évaluation de

la capacité résiduelle et mise aux normes du poste de pompage principal, et ce, au coût de 11 995\$ plus taxes.

De plus, conditionnellement aux conclusions de la capacité résiduelle et mise aux normes du poste de pompage principal, la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse mandate Stantec Experts-conseils Ltée à procéder à l'étude d'augmentation de capacité des installations de traitement des eaux usées, et ce, au coût de 9 995\$ plus taxes.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

SPECTACLE BÉNÉFICE

au profit du groupe des
Aventuriers des Scouts de
Bellechasse



SAMEDI 28 MARS 2026 À 19H30

Salle Desjardins
du Centre-Récréatif de St-Henri



30\$ / billet

En vente sur le pointdevente.com



197, rue Principale
St-Lazare

418 883-1399

www.frigospleins.com
frigospleins@frigospleins.com

CLINIQUE D'IMPÔTS

Entraide Solidarité Bellechasse
reprend le service de clinique
d'impôts pour le territoire de
Bellechasse.

- ☒ **Personnes à faible revenu,**
selon certains critères
- ☒ DÈS le 16 février 2026
- ☒ LUNDI au JEUDI de 8 h 30 à 16 h
- ☒ GRATUIT

NOUS JOINDRE

418-883-3699 poste 5

27D, Boulevard Bégin
Sainte-Claire





MRC de
Bellechasse

Des nouvelles de la MRC de Bellechasse!



Édition 2026
**LES PRIX DU
PATRIMOINE**

APPEL DE CANDIDATURES

SOYEZ FIER DE CE QUE
VOUS AVEZ ACCOMPLI ET
SOUMETTEZ VOTRE
CANDIDATURE EN LIGNE
D'ICI LE **1ER MARS 2026** !



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE DANS L'UNE DES 4 CATÉGORIES SUIVANTES

Conservation et préservation

Interventions physiques effectuées sur un bâtiment, un bien immobilier, un ensemble bâti d'intérêt patrimonial, des biens mobiliers, des collections ou des éléments visant la mise en valeur ou la conservation dans le respect des caractéristiques d'origine.

Deux volets : institutionnel et Privé



Interprétation et diffusion

Action, objet ou activité qui rend accessible un patrimoine dans son milieu ou encore diffusion d'un patrimoine donné par le biais d'une approche classique ou innovante.



Porteur de tradition

Individu ou groupe d'individus reconnu pour une maîtrise technique ou des connaissances spécifiques issues de la génération précédente et qui se positionne comme un maillon essentiel à la transmission de coutumes ou de savoirs traditionnels en métiers, en musique, en danse, en chant, en conte ou en arts.



Préservation et mise en valeur du paysage

Action ou projet visant à préserver ou à mettre en valeur des éléments significatifs du paysage, un ensemble paysager ou un site patrimonial reconnu pour sa valeur paysagère, que ce soit en milieu rural ou urbain.



Crédits | Artefact urbain, MRC de l'Île d'Orléans, MRC de Portneuf, MRC des Appalaches, MRC de la Nouvelle-Beauce

La population reste stable dans Bellechasse

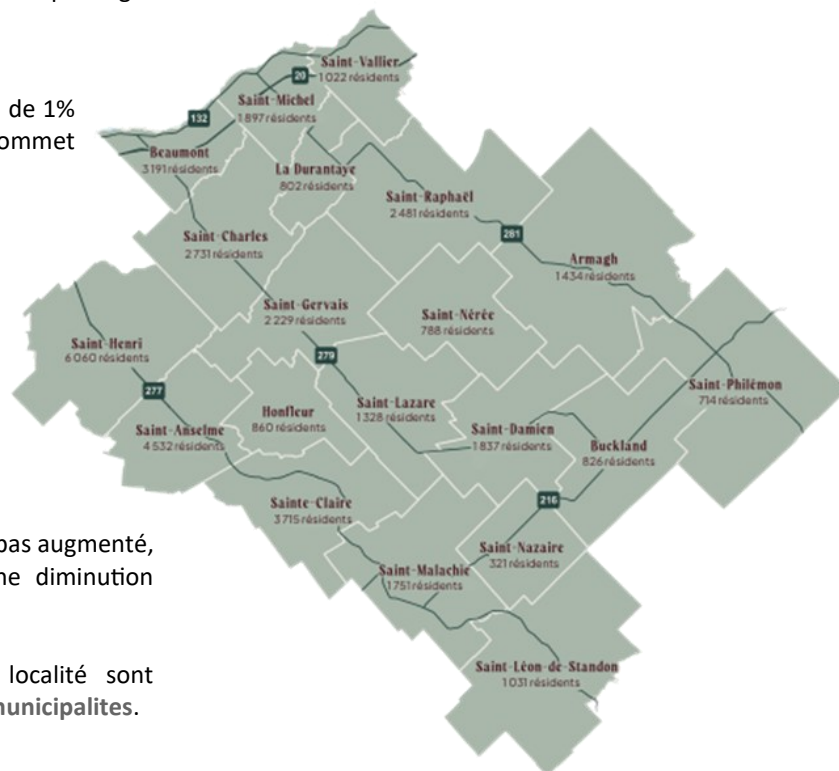
La MRC de Bellechasse est très heureuse de constater que sa population est demeurée relativement stable au cours de la dernière année, à la suite du dévoilement du Décret de population 2025 par le gouvernement du Québec.

Celle-ci est désormais évaluée à 39 550, un recul de moins de 1% par rapport au décret précédent, qui présentait un sommet historique de 39 624 personnes l'an dernier.

À l'échelle locale, notons que 7 municipalités ont vu leur population augmenter. Parmi celles-ci, plus de la moitié ont dépassé le seuil symbolique de 1,5%, notamment Beaumont (+56), Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (+24), St-Philémon (+11) et St-Nérée (+20).

Inversement, sur les 13 municipalités où la population n'a pas augmenté, 10 d'entre elles sont restées stables ou ont connu une diminution minime de moins de 1,5%.

Les détails concernant les estimations pour chaque localité sont disponibles sur notre site web à l'adresse bellechasse.ca/municipalites.



**Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse
VOUS INFORME**



Ça va?

Une question de vie ou de mort

**Parler avec un proche qui ne va pas bien,
ça peut tout changer!**

Ligne québécoise d'intervention en prévention du suicide:
1 866 APPELLE (1-866-277-3553)

Texto à un intervenant:
535353

Information et clavardage avec un intervenant:
suicide.ca

**Des ressources gratuites
et confidentielles sont
disponibles
24 heures sur 24,
7 jours sur 7!**



PROVINCE DE QUÉBEC - Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse

RÈGLEMENT 315-2026 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS COMPENSATION
POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2026 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance spéciale du 3 décembre 2025;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Yvon Morin

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le conseil décrète ce qui suit :

SECTION 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière le sont sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, en vigueur pour l'année financière 2026.
- À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

SECTION 2 - TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE**Article 2.0 - Taxe générale**

La taxe générale et prélevée est de 0,845\$ pour chaque 100,00\$ de biens imposables. Cette taxe se divise ainsi :

Administration générale	0,0510¢
Sécurité publique	0,1146¢
Transport	0,3191¢
Hygiène du milieu	0,0830¢
Quote-part	0,0998¢
Urbanisme	0,0080¢
Loisirs et culture	0,0464¢
Immobilisation	0,0000¢
Frais financement	0,1231¢

Article 2.1 - Surtaxe sur terrains vacants – Secteur village

Les terrains vacants desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout municipal seront assujettis à une surtaxe sur terrains vagues équivalant au taux de la taxe foncière.

Sont considérés comme desservis, les lots vacants sur lesquels il n'y a pas de bâtiment principal y dessus construit et dont les services municipaux d'aqueduc et d'égout passent en façade de tel terrain et qu'il y a un branchement de service desservant tel terrain.

SECTION 3 - TARIF DE COMPENSATION**Article 3.0 - Tarif pour la cueillette, le transport, la disposition, la récupération et le recyclage des matières résiduelles**

Le tarif exigé du propriétaire concerné et prélevé est 220,00\$ par unité de bac équivalent.

Catégorie usager résidentiel**Maison unifamiliale, bi-familiale, multi-familiale, immeuble en rangée:**

1 unité de base (chaque unité de logement comporte un usage distinct). Le tarif imposé annuellement donne droit à la disposition d'un bac roulant d'ordures par collecte. Chaque bac supplémentaire utilisé est tarifé au même taux.

Résidence pour personnes en perte d'autonomie et communautaire:

0,5 unité par chambre ou logement.

Résidence saisonnière :

0,5 unité.

Autres catégories (avec bac)**EAE avec érablière sans cabane à sucre commerciale :**

0,5 unité.

EAE avec érablière avec cabane à sucre commerciale :

1 unité + 1 unité par bac roulant supplémentaire utilisé.

EAE avec animaux d'élevage

1 unité.

Place d'affaires :

0,50 unité par locataire.

Motel :

0,25 unité par porte.

Restaurant :

2 unités de base (premier bac). Chaque bac supplémentaire est tarifé à 1,50 unité.

Catégories utilisant des contenants métalliques à chargement avant**Commerces, industries, entreprises, EAE :**

1 unité par nombre UBE**

** Déterminé par la MRC de Bellechasse, suivant la liste des contenants métalliques pour la municipalité.

Toute vidange supplémentaire de contenants métalliques autre que celle prévue au tarif de base, sera l'objet d'un compte supplémentaire au tarif de 60,00\$ par collecte.

Article 3.1 - Tarif pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

Le tarif du propriétaire concerné et qui sera prélevé suivant le type d'utilisation des immeubles est le suivant, à savoir :

Aqueduc	200 \$
Aqueduc et égout – 1 logement	400 \$
Aqueduc et égout – 2 logements	600 \$
Aqueduc et égout – Commerce	400 \$
Aqueduc et égout – Commerce / Place d'affaires	600 \$
Aqueduc et égout – Commerce + 1 logement	600 \$
Aqueduc et égout – Commerce + 2 logements	800 \$
Aqueduc et égout – Commerce + 3 logements	1 000 \$
Aqueduc et égout – Garage	200 \$
Aqueduc et égout – Industrie	800 \$
Aqueduc et égout – Pavillon / Garderie	800 \$
Aqueduc et égout – Restaurant-Motel	1 000 \$
Immeubles à logements (4 et +)	200 \$ par logement

Article 3.2 - Tarif compteur d'eau

La tarification pour la consommation d'eau des usagers du réseau d'aqueduc municipal est fixée à :

1 à 500 m ³	0,50¢ du m ³
501 à 1 000 m ³	0,75¢ du m ³
1 001 m ³ et plus	1,00\$ du m ³

Suite - Règlement 315-2026

Toute lecture de compteur d'eau non transmise à la municipalité, dans le délai prévu, engendra des frais fixes de 50,00\$ par compteur en plus de la consommation de l'année précédente.

Article 3.3 - Tarif entrée de servicesRésidentiel

Le tarif pour la construction d'une entrée de services jusqu'à l'emprise de la rue est établi à 50% de l'ensemble des coûts des travaux.

Commercial et industriel

Le tarif pour la construction d'une entrée de services jusqu'à l'emprise de la rue est établi à 25% de l'ensemble des coûts des travaux.

Article 3.4 - Tarif par bâtiment ou résidence isolée, pour la vidange des boues des installations septiquesBâtiment

Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée

Une habitation non raccordée à un réseau d'égout autorisé par le ministère de l'Environnement en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.S., chap. M-15.2).

Le tarif de base pour une vidange, aux quatre (4) ans pour l'occupation saisonnière et aux deux (2) ans pour l'occupation permanente, par bâtiment ou résidence isolée non desservis par un réseau d'égout sanitaire autorisé par le ministère du Développement durable et de l'Environnement du Québec, exigé du propriétaire de tout immeuble imposable sur lequel on retrouve tel bâtiment ou résidence isolée et prélevé est de 135,00\$ pour une occupation permanente et de 67,50\$ pour une occupation saisonnière.

Toute vidange autre que celle prévue au tarif de base, sera l'objet d'un compte de taxe supplémentaire au tarif prévu au règlement de la MRC de Bellechasse concernant la gestion des boues des installations septiques.

Article 3.5 - Tarification signalisation 9-1-1

Le coût du matériel sera chargé aux propriétaires au montant de 50\$ l'unité.

Article 3.6 - Licence de chiens

Le coût de l'enregistrement pour chaque chien est de 35\$, taxes incluses et sera chargé directement aux propriétaires de l'immeuble.

SECTION 4 - IMMEUBLES RECONNUS PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**Article 4.0 - Taxes de service pour les immeubles reconnus par la Commission municipale du Québec**

Que l'immeuble sis au 197 rue Principale, appartenant à FRIGOS PLEINS, visé par une reconnaissance de la Commission municipale du Québec en date du 24 octobre 2016 (Dossier CMQ-66323), sera taxé

par une compensation à l'évaluation foncière, selon l'article 205.1 de ladite Loi, au taux de 0,60¢ du 100,00\$ d'évaluation.

Que l'immeuble sis au 132 rue Aubé, appartenant à la MAISON DE LA FAMILLE DE BELLECHASSE, visé par une reconnaissance de la Commission municipale du Québec en date du 23 mai 2025 (Dossier CMQ_71391-001 (34468-25)), sera taxé par une compensation à l'évaluation foncière, selon l'article 205.1 de ladite Loi, au taux de 0,60¢ du 100,00\$ d'évaluation.

Une compensation fixe pour le service des matières résiduelles sera calculée à l'unité de bac équivalent à 220,00\$ par année.

La tarification pour la consommation d'eau des usagers du réseau d'aqueduc municipal est fixée à :

1 à 500 m ³	0,50¢ du m ³
501 à 1 000 m ³	0,75¢ du m ³
1 001 m ³ et plus	1,00\$ du m ³

SECTION 5 - DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES**Article 5.0 - Paiement en plusieurs versements**

Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur à 300,00\$, le débiteur aura le choix de le payer en 1 versement unique ou en 6 versements égaux.

Dates des versements pour 2026 :

1 ^{er} versement :	2 mars 2026
2 ^e versement :	6 avril 2026
3 ^e versement :	1 ^{er} juin 2026
4 ^e versement :	6 juillet 2026
5 ^e versement :	7 septembre 2026
6 ^e versement :	5 octobre 2026

Les intérêts, au taux établi à l'article 5.2, s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

Article 5.1 - Chèque retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté

Des frais de 15,00\$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou dont le paiement aura été arrêté.

Article 5.2 - Taux d'intérêt pour l'année 2026

Les intérêts, au taux de 15% l'an, s'appliquent pour l'année financière 2026.

SECTION 6 - DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES**Article 6.0 - Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

BADMINTON LIBRE

**MARDIS SOIRS
DE 18H15 À 20H15**

DU 13 JANVIER AU 24 FÉVRIER 2026

Ouvert à tous

Contribution volontaire

CENTRE COMMUNAUTAIRE - SALLE DES BÂTISSEURS
128 rue de la Fabrique, St-Lazare-de-Bellechasse, G0R 3J0



Yoga Kundalini

À ST-LAZARE

*jeudi 22 janvier au
jeudi 12 mars 2026*

19H À 20H15

- *Yoga*
- *Chant Mantra*
- *Respiration*
- *Méditation*



Inscription:

Johanne Lauzon
lamagit8@gmail.com
418-789-5080

150 \$
8 semaines



IB Danse Country

COURS DE DANSE

**Lundi 19 janvier 18H Débutant
St-Lazare**

Centre communautaire

Rejoignez-nous !



**12 cours
145 \$**

INSCRIPTION ISABELLE BROCHU
AU 418-625-9697
TEXTO ET MESSENGER
Payable au premier cours en argent

**Session
hiver
2026**



SKI DE FOND
**PISTES DE
5 KM ET 7 KM TRACÉES**

**Centre communautaire
de St-Lazare-de-Bellechasse**

DÉPART DERRIÈRE LE CENTRE

**BOÎTE DE CONTRIBUTION VOLONTAIRE
MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !**





Alpha Mission Bellechasse-Etchemins

Témoignage sur le parcours

Le parcours Alpha, c'est une rencontre par semaine pendant 10 semaines. Au cours de ces rencontres, un groupe de jeunes et moins jeunes échangent d'abord un repas en discutant de tout et de rien. Puis, commence une soirée animée, incluant des vidéos et des questions sur lesquelles le groupe s'interroge, discute, partage des expériences, des impressions, réfléchit et chemine ensemble. Pendant le parcours, les participants sont amenés à se questionner sur la foi chrétienne et sur leur propre foi. Certains la découvrent, d'autres la redécouvrent, d'autres encore l'approfondissent. Mais peu importe d'où nous partons et jusqu'où nous irons, nous cheminerons ensemble, en interrelation les uns avec les autres.

« Je me suis inscrite au parcours Alpha par curiosité. À la première rencontre, je me suis demandé si j'y étais à ma place. J'avais l'impression que c'était peut-être seulement un parcours d'éveil à la foi. J'ai voulu juger trop vite !

Au cours des rencontres, j'ai appris à connaître les membres de mon groupe, à les apprécier et à mieux les comprendre. Les questions, les discussions, les commentaires et les réflexions des autres m'ont amenée à me poser beaucoup plus de questions que ne m'en proposaient les vidéos. Ma relation avec les membres du groupe m'a permis de mieux comprendre ma foi, ma façon de la vivre et de mieux comprendre l'importance qu'elle a dans ma vie. Au terme du parcours Alpha, je ne souhaite pas seulement le revivre, mais surtout le partager autour de moi en participant à l'équipe qui le présentera aux futurs groupes de ma communauté ».

Valérie Cayouette, participante.

Ce témoignage vous interpelle ? Venez vivre vous aussi l'expérience Alpha ! Deux nouveaux parcours débiteront bientôt dans Mission Bellechasse-Etchemins : le premier se tiendra à Ste-Justine, les jeudis soirs (inscriptions au 418 625-3381, poste 402) et le deuxième parcours est en préparation, détails à venir.

Pour en savoir plus, venez nous rencontrer à la soirée d'information qui aura lieu le jeudi 5 février, à 19h, à la sacristie de l'église de Ste-Claire. Pour information ou pour vous inscrire, contactez Dany Fradette : dany.fradette@bellechasse-etchemins.org ou 418 883-1307, poste 315.

Février 2026						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3 Viactive 13h30 Local FADOQ	4 Séance Conseil municipal - 20h	5 Bibliothèque 9h à 11h et 18h30 à 20h	6	7
8 	9 Date de tombée Le Jaseur	10 Viactive 13h30 Local FADOQ	11 Cercle des Fermières 19h	12 Bibliothèque 9h à 11h et 18h30 à 20h	13	14  Saint-Valentin
15	16	17 Viactive 13h30 Local FADOQ	18 Dîner Club FADOQ 12h	19 Bibliothèque 9h à 11h et 18h30 à 20h	20 Chevaliers de Colomb 19h30	21
22 	23	24 Viactive 13h30 Local FADOQ	25	26 Bibliothèque 9h à 11h et 18h30 à 20h	27	28

MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.
120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

- Matériaux de construction
- Portes et fenêtres
- Poêles et fournaies
- Plomberie
- Peinture
- Décoration

slétourneau@hletourneau.com
Tél.: 418 883-3318
Téléc.: 418 883-3319

Sébastien,
Jano, Bernard, Virginie

BMR

Olivier Gagné
MINI MOTEUR

100 rue Principale
St-Lazare (Québec)
G0R 3J0
26 ANS DE PROGRESSION

LOCATION - Centre complet de location d'outils et d'équipements
RÉPARATION - Motos | Motoneiges | VTT
VENTE DE PRODUITS - Ariens | Echo | Ducar | EGO

Notre équipe expérimentée est à votre disposition
pour vous conseiller et vous accompagner dans
tous vos travaux

418-883-3703

Ariens ECHO DUCAR EGO

Transport Hervé Ferland inc.
Pour un travail soigné et de qualité,
nous vous offrons:

VENTE	EXCAVATION	MINI CAMÉRA
Gravier Sable Terre	Petits et gros travaux Cassage de ciment et vrac Champs d'épuration Chemins forestiers Terrassement, drainage	Inspection de drains de fondation Débouchage de drain
		
418 883-2860 Hervé	R.B.Q.: 8309-0613-57	418 883-3977 Sylvain

166 rue St-Georges, St-Lazare, Qc G0R 3J0

PLANTE
FER & MÉTAUX

ACHAT D'AUTOS
ET MÉTAUX
POUR FERRAILLE

Steeve Plante
Saint-Lazare (Québec)
Tél.: 418 883-5100
Cell.: 418 883-6095

Restaurant l'Amical

Lundi: 7h à 14h
Mardi au dimanche: 7h à 21h

418.883.2994
amical@globetrotter.net
www.restaurantlamical.com

250 route 279, St-Lazare
Dernière commande: 15 minutes avant la fermeture

**ESPACE
PUBLICITAIRE
DISPONIBLE**

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES ET
RESSOURCE INTERMÉDIAIRE

Pavillon Léa-Rose



121, rue Principale
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0
pavillonlearose@gmail.com
Tél.: 418 883-2384
Téléc.: 418 807-3384

**Marché
St-Lazare**

MARCHÉ
BONICHOIX

- Agence SAQ
- Vaste variété de produits maison
- Vianes | Fruits | Légumes

La saveur...
on s'y connaît!

Charles-Antoine et l'équipe

Excavation Rémi Gosselin



Excavation	Transport
Travaux commercial, agricole et forestier	Gravier
Marteau hydraulique	Terre
Cassage de roc et béton	Sable
Drainage	Ponceau
Fossé	Chemin

418 883-4550

719, 7^e rang Ouest
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0

remigosselin.com
remigosselin@hotmail.com

RBQ: 5756-0617-01

Rassembleurs de nature



418 885-4421 ou sans frais 1877 885-4423

Caisse Desjardins de Bellechasse
desjardins.com/caisse-bellechasse

Desjardins
Caisse de Bellechasse